

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 17,					
PAR RICHARD PÉRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	8 degr. dessus zéro.	59 degrés.	700 milli-mètres.	Sud.	
SOIR.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
5 heures 9 m.	11 heures 59 m.	6 heures 52 m.	Pleine lune.	17	

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officier-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, Hors du département
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.
64 francs pour l'année.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont es auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 17 avril 1840.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Les défenseurs de la liberté viennent d'éprouver un échec en Espagne, le juste-milieu triomphe. Battus dans les longues discussions de l'adresse, les ministres libéraux tombent pour avoir résisté aux exigences d'Espartero et font place à des hommes dévoués aux idées qui depuis sept ans n'ont rien su faire pour le bonheur du pays, qui n'ont pu ni lui donner la paix, ni organiser sa constitution. Les ministres de la guerre, de l'intérieur et de la marine se retirent, et l'opinion avancée perd ainsi les défenseurs qu'elle avait dans le cabinet.

Il n'en pouvait être autrement après les intrigues du pouvoir dans les élections. Il a tout fait pour éloigner ceux dont il redoutait le patriotisme et l'indépendance; il n'a reculé ni devant la ruse, ni devant la violence, et les dernières élections espagnoles ont offert le spectacle de corruptions et de fraudes égales à ce que nous avons vu en France dans les plus mauvais jours de la Restauration. Un certain nombre de députés, pour protester contre ces indignes manœuvres, ont donné leur démission et refusé de siéger au milieu d'hommes commandités par la fraude et non par la volonté de leurs concitoyens. L'opposition, déjà faible, a été réduite encore. Alors sont venues les scènes qui ont amené l'état de siège ou plutôt qui lui ont servi de prétexte; alors, dans la discussion de l'adresse, une forte majorité a pu repousser un amendement qui avait pour but de blâmer cet état de siège.

Aujourd'hui trois ministres quittent leur portefeuille, repoussés par cette majorité qui est le résultat des fraudes électorales; le gouvernement fait un pas rétrograde et va se trouver fatalement livré aux mains d'hommes que la nation regarde avec raison comme les fauteurs de toutes les mauvaises mesures qui ont arrêté en Espagne le développement des idées libérales.

Mais pendant que le juste-milieu triomphe frauduleusement, pendant que le pouvoir joue la nation et fausse les principes du gouvernement constitutionnel, peut-il du moins compter sur la paix intérieure; ses finances, agent indispensable de toute puissance, sont-elles dans un état prospère? Ni l'un ni l'autre. La junte de Berge, aussi barbare, aussi terrible que dans les premiers jours de son existence, se révèle de loin en loin par des exécutions, comme pour projeter encore une lueur de sang sur les derniers actes de ce drame horrible qui se joue depuis sept ans en Espagne. Abusée sans aucun doute sur ses forces, la faction n'a pas mis bas les armes, et si elle ne se signale plus par des prises de villes, elle se signale encore par des résistances qui coûtent cher aux constitutionnels. L'Aragon est loin d'être pacifié, et l'on s'efforce d'exciter un soulèvement dans la Navarre. Ne sait-on pas que des officiers carlistes prisonniers en France se sont évadés et ont repris les armes? Ignore-t-on que des sommes considérables ont franchi la frontière et qu'elles doivent servir à soulever, à organiser et payer de nouvelles légions? Ne sait-on pas que des réunions nombreuses ont eu lieu dans les environs d'Estella où tout semble se préparer pour une levée de boucliers? Un de nos bureaux de douane n'a-t-il pas saisi, il y a quelques semaines, un amas considérable d'armes destinées aux insurgés? Les menées de la cour de Bourges sont-elles si bien cachées qu'on ignore ce qui s'y passe, les ordres qu'on y donne, les correspondances qu'on y entretient, les espérances qui y sont nourries?

Sous le rapport des finances, le gouvernement espagnol est-il plus heureux, plus certain de l'avenir? Voyez et jugez. Le gouvernement se débat dans l'impossibilité de faire

face aux besoins courants; ses mines sont engagées; les produits des colonies sont hypothéqués; il vient d'affirmer les tabacs, et tout est dévoré, parce que tout est insuffisant. Aujourd'hui il cherche à contracter un nouvel emprunt; il paraît qu'il espérait la garantie du gouvernement français, et que celui-ci l'a refusée. Aussi est-il dans la condition des dissipateurs qui n'ont ni caution, ni confiance; on leur prête sur les chances d'un avenir douteux, et l'énormité des intérêts compense les risques. Ainsi, dans la discussion de l'adresse, un député, attaquant le système financier suivi par les ministres, a démontré qu'on ne retirait pas effectivement dans les emprunts le cinquième des sommes qu'on était censé recevoir et des intérêts desquelles on grevait l'état.

Aussi les dépenses vont toujours croissant; le budget, qui en 1837, au plus fort de la guerre civile, s'élevait seulement à 1,540 millions de réaux, est porté, aujourd'hui qu'une partie du pays est pacifiée, à 1,711 millions de réaux. Tout cela ne suffit pas; les employés du gouvernement ne sont pas payés de leurs appointements; les opérations de l'armée d'Espartero sont souvent arrêtées par le manque d'argent, ce nerf de la guerre. Les officiers de la Biscaye et de la Navarre, licenciés par le traité de Bergara, manquent de pain; leur paie leur avait été garantie par le traité, et, depuis six mois qu'ils ont mis bas les armes, ils n'ont reçu que la vingt-quatrième partie de leur solde. Ils ont adressé réclamations sur réclamations; mais on leur a déclaré qu'on était dans l'impossibilité de les payer, et n'est-il pas à craindre que quelques-uns d'entre eux, ne pouvant vivre autrement, ne se jettent de nouveau dans les bandes carlistes quand ils en trouveront l'occasion?

Voilà dans quelles circonstances le gouvernement de l'Espagne se trouve confié au parti rétrograde. Dans un moment où des sacrifices sont encore nécessaires, où l'amour de la liberté peut seul donner le courage de les faire et de supporter les maux que cette longue guerre civile a accumulés sur l'Espagne, le soin de diriger le pays est confié à des hommes ennemis de cette liberté dont le désir et l'enthousiasme peuvent seuls sauver ce pays.

Ce n'est pas qu'il faille désespérer de la liberté; elle triomphera. Les bandes carlistes disparaîtront peu à peu; les embarras d'argent cesseront de manière ou d'autre; mais le combat sera long, mais le triomphe n'aura pas lieu sans secousse, puisque la nation qui veut triompher aura encore à lutter contre l'ennemi extérieur, et plus que jamais contre le gouvernement.

AFFAIRES DE NAPLES.

(Correspondance particulière du Censeur.)

D'après les nouvelles de Malte que nous vous avons transmises, on se préparait dans ce port à envoyer une escadre de six vaisseaux et six bâtiments légers en Sicile; d'un autre côté, le roi de Naples se prépare à opposer une vigoureuse résistance; il vient d'ordonner une nouvelle levée d'hommes, il entasse des approvisionnements dans tous ses ports, il va faire embosser ses six ou huit bâtiments de guerre devant Naples pour en défendre l'approche concurremment avec les forts, et l'on ne peut prévoir encore de quel côté restera la victoire si des mouvements intérieurs ne viennent affaiblir la résistance. Quelques personnes qui ont habité Naples pendant longues années assurent qu'il y règne un esprit national très-prononcé, et que les Napolitains, quoique fatigués du joug, feront taire leurs rumeurs pour combattre l'invasion étrangère.

S'il est vrai que nos vaisseaux aient été expédiés à Naples, nous devons en féliciter le ministère. La France doit être représentée partout où il y a des nationaux à protéger et une médiation à exercer; il ne doit rien se passer d'important dans la Méditerranée sans que nous y apportions notre part d'influence. L'ami-

ral de Rosamel aura sans doute reçu toutes les instructions désirables, dans un moment surtout où nous n'avons pas d'ambassadeur à Naples.

SUISSE. — Nous tenons de source certaine que tous les dizains du Haut-Valais ont accepté sans restriction la constitution du 3 août dans la réunion qui a eu lieu le 13 à Sierre, c'est-à-dire après le délai de huit jours qui avait été accordé à leurs députés.

Ainsi, point de séparation, et cependant pacification entière, tout en conservant l'unité cantonale. Nouveau triomphe pour la cause de la liberté et du progrès. (Journal de Genève.)

Voici la lettre que M. Cermenin a répondu à l'adresse que les patriotes de la ville de Martel (Lot) lui avaient envoyée pour le féliciter de la lutte glorieuse qu'il a soutenue contre le projet de dotation :

Messieurs,

Je serais glorieux de recevoir vos louanges, si je les méritais autant que vous le dites. Mais je sais bien que je ne suis qu'un obscur soldat, et que c'est au bon sens de la nation qu'il faut uniquement rapporter tout l'honneur de cette victoire. Je suis heureux seulement d'avoir subi l'injure des calomnies des courtisans et l'éclat de leurs désespoirs déshonorés. Les armes de cour ne sont donc pas faites comme les nôtres! N'y a-t-il donc plus aujourd'hui de moralité que dans le peuple, comme il n'y a plus de vérité politique que dans la souveraineté nationale, comme il n'y a plus d'avenir que dans le gouvernement du pays par le pays?

Continuez, messieurs, à garder au fond de vos cœurs les grands sentiments de la liberté! Pour nous, écrivain, député, citoyen, nous continuerons à braver la calomnie et à faire courageusement notre devoir, tant que nous nous sentirons appuyé par la sympathie des gens de bien et par le témoignage, permettez-nous de le dire, que nous ambitionnons le plus, celui de notre propre conscience.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CORMENIN.

On lit dans le Capitole :

La Presse accusait dernièrement le Siècle d'enfler le chiffre de ses abonnés. Le Siècle a répondu par une invitation à la Presse de venir dans ses bureaux vérifier les noms des 30,700 crédules lecteurs de sa politique. La Presse a accepté l'invitation, et elle a déclaré, après vérification, que ces 30,700 phénomènes existaient réellement. Le Siècle reproduit l'article de la Presse qui annonce, entre parenthèses, qu'après six mois à peine d'existence elle avait 12,000 abonnés.

Tout cela est très-bien et parfaitement habile. Il eût été étonnant en effet que les gens qui ont des annonces et des réclames au service de toutes les industries s'en laissassent manquer eux-mêmes au besoin.

Ce qui nous étonne, ce n'est donc pas la vérification des 30,700 abonnés du Siècle, opération moins longue et moins difficile que nous n'aurions pu le supposer. Ce n'est point encore pour la conséquence que la Presse tire de cette vérification, pour s'adjuger à elle-même 15,000 abonnés. Nous nous permettrons toutefois de lui faire remarquer qu'elle n'a guère progressé depuis les six premiers mois de son existence. Ce n'est pas davantage enfin la preuve qu'elle croit devoir offrir au public que le Siècle et la Presse réunis ont 45,000 abonnés. Nous pensons, à cet égard, que, pour ne pas demeurer en arrière, le Siècle viendra à son tour faire une visite à la Presse, et lui donnera un certificat de puissance. Ce sera d'un bon compère. Non, rien de tout cela ne nous paraît extraordinaire ou merveilleux; nous avons vu aussi bien : nous avons vu deux célèbres serruriers afficher et contre-afficher leurs découvertes mécaniques; nous avons vu la pâte de Régnault l'ainé... Que n'avons-nous pas vu?

Ce qui, selon nous, est la perfection du genre, c'est l'accord touchant des deux principaux organes de l'opinion (car le Siècle et la Presse s'accordent modestement ce titre). On aurait pu croire que ces feuilles étaient ennemies, qu'elles étaient séparées, en un mot, par des abîmes infranchissables. Pas le moins du monde; elles sont comme les avocats qui, après avoir plaidé l'un contre l'autre, s'inquiètent aussi peu de leurs clients que s'ils n'existaient pas. Ils rient, causent et dînent ensemble, et vivent

M. Quinet.

COURS DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

(7^e article.)

Dans cette dernière séance qui forme la moitié de l'année scolastique, M. Quinet, jetant un vaste coup d'œil en arrière, a embrassé dans un sommaire lumineux et concis tout ce qu'il a dit jusqu'à ce jour sur les sociétés anciennes, leurs religions et leurs rapports entre elles.

Ainsi, nous a-t-il dit, les hommes, à leur première entrée dans le monde, frappés de la richesse et de la beauté de la végétation, se prirent à regarder la terre avec des yeux d'amour, et à l'aimer comme un temple qui leur était destiné; de ce travail naquit l'agriculture. Puis, en contemplant l'éclat majestueux de la lumière, ils s'élevèrent à des idées religieuses et comprurent, par l'intermédiaire de la création, qu'un esprit habitait dans l'univers. De là l'essor donné à leur raisonnement, à leurs facultés intimes; de là la conscience de leur âme, dont le soleil était le symbole. Telles furent les deux formes par lesquelles commença à se manifester l'humanité : le travail et l'intelligence. De l'Inde, berceau de la race humaine, où l'esprit contemplatif, s'absorbant dans une religion immuable, divinisa la nature, les hommes s'étendirent vers la Perse, et leur culte, dans cette pérégrination, subit des transformations remarquables. L'activité physique sembla leur communiquer une activité morale; les formes du culte prirent chez les Persans un développement mystique. Dans leurs dieux Ormuz et Arimane, ils reconnurent l'ombre et la lumière. On s'éleva davantage dans la région des esprits, et l'on admit l'existence du génie du mal et du génie du bien; la parole et la lumière furent divinisées. En pénétrant en Egypte, le culte panthéiste subit encore une autre forme. Ce pays semble avoir eu la mission d'unir deux

continents et deux religions dont ses sphinx sont les symboles. N'ont-ils pas, en effet, le front méditatif, signe caractéristique du panthéisme indien, et les flancs puissants du lion de Nubie? C'est donc par le culte des animaux que l'Egypte fit son alliance avec l'Afrique. Dans cette religion égyptienne, tout était triste et voilé pour le vulgaire, comme la nature morte et aride qu'il avait sous les yeux. De l'Egypte un peuple partit qui alla puiser dans le désert l'inspiration d'un Dieu unique. Si l'Océan, que nous avons déjà comparé au panthéisme, est mobile, agité, et prend successivement plusieurs formes, le désert offre un aspect immobile, immuable, symbole de l'unité divine.

Cette unité reconnue par les Hébreux les concentra au milieu des autres peuples. Chez eux, tout se centralisa. La loi représentait Jéhovah, auquel tout devait obéir. Il n'était permis de sacrifier que dans un seul lieu, sur la colline de Sion : là s'élevait un temple, figure de l'univers habité par Jéhovah. Une double mission semble dévolue aux prophètes hébreux : maintenir parmi le peuple l'obéissance à Dieu, à la loi, et annoncer à l'humanité tout entière une rénovation religieuse.

En Grèce, Homère remplace Moïse. Il est tout à la fois poète et législateur; et ses œuvres immortelles consacrent, sous les auspices du panthéisme, un polythéisme brillant, héroïque. Tout s'inspire de sa parole, le guerrier et l'homme du foyer. Phidias, plus tard, sous la même inspiration, donne à un bloc de marbre brut les formes pures du corps humain. Il idéalise l'homme extérieur, comme le christianisme idéalisa dans la suite l'homme intérieur. Les grands tragiques de la Grèce, Eschyle, Euripide, Sophocle, ne sont aux yeux de M. Quinet que des prophètes du paganisme.

Cependant, vers cette époque, un génie tout particulier le frappe, génie sceptique et railleur qui apparaissait pour la première fois dans l'humanité. L'esprit humain, s'étant arrêté

dans sa marche progressive, religieuse et politique, avait jeté un regard sur son passé, et le rire amer dont il fut saisi avait été se personnifier sur la figure d'Aristophane. L'humanité n'eut que rarement de ces phases de doute et d'incrédulité. Nous les avons signalées dans nos articles précédents.

En nous traçant l'histoire de l'esprit grec dans ses rapports avec l'esprit oriental, M. Quinet a donné la différence des climats comme la seule cause qui ait apporté des différences dans les cultes. Par ses monuments, les uns intacts, les autres ruinés, véritable nature de pierres, la Grèce lui a fourni la clé de sa marche intellectuelle. Aux drames de la pensée elle a ajouté les grands drames des faits historiques. A mesure qu'elle se sépara de l'Orient par son culte et ses idées, l'Orient lui devint hostile; il envoya même contre elle des invasions de Perses qui furent refoulés dans leur pays, et cette défaite des races orientales fut en quelque sorte une victoire du présent sur le passé, de l'esprit sur la force matérielle. La Grèce prit bientôt un rôle agressif, et ses conquêtes amenèrent à la communion de ses idées et de ses doctrines la plupart des peuples orientaux.

A l'époque où parut le christianisme, les religions se trouvaient toutes dans un certain rapport de similitude; elles avaient dépouillé leurs formes grossières extérieures pour devenir plus morales, plus abstraites. La Grèce par sa découverte de la trinité, la Judée par ses besoins de croyance, ses lamentations et ses cris de désespoir, l'Egypte par son impuissance religieuse, sa faiblesse, véritable Josaphat où tous les panthéistes s'étaient réunis pour subir des transformations, tous les pays intellectuels enfin étaient au seuil d'un nouvel univers moral. Aussi quand un dieu nouveau souffla sur ces terres desséchées, elles se ranimèrent; la vie revint à la Grèce, et la grande vallée de l'Egypte se peupla de moines ascétiques. Elle devint célèbre par ses thébaïdes.

aux dépens de qui il appartient. Le *Siècle* et la *Presse* sont de même. Ces journaux disputent outrageusement sur la politique et sur les ministres, mais ils sont en parfaite intelligence en fait d'industrie.

Chronique Lyonnaise.

Un accident arrivé hier à l'une des presses de l'imprimerie du *Censeur* a retardé sa distribution et le départ par la poste.

—Le prospectus pour l'admission à l'école navale en 1840 est déposé au secrétariat-général de la préfecture, à la mairie de Lyon et à la sous-préfecture de Villefranche où il sera communiqué sans déplacement.

— On nous adresse la lettre suivante :

« Au moment où l'on s'occupe d'organiser dans notre ville des courses de chevaux, permettez-moi de me servir de la voie de votre estimable journal pour mettre en garde MM. les commissaires contre le retour de deux graves abus :

1° L'officier chargé l'an dernier de donner aux concurrents le signal du départ avait lui-même un cheval engagé dans la lutte.

2° A la course définitive, des paris s'étant ouverts entre MM. les commissaires, l'un d'eux ne craignit pas de se porter en avant à quarante ou cinquante pas du terme de la course et d'exciter du geste et de la voix le cheval sur lequel reposait le gain de son pari.

Si de semblables infractions aux règlements ordinairement en usage devaient se renouveler, nul doute que le sort de ces courses n'en reçût une grave atteinte, et que le désir de parvenir par cet ingénieux moyen à l'amélioration de la race chevaline ne fût complètement trompé.

» Agréer, etc. »

—Les journaux ont annoncé, il y a environ dix-huit mois, la disparition du sieur Bérard, fondateur et directeur de la Caisse du commerce et de l'industrie à Lyon. Un mandat fut décerné immédiatement contre lui par l'autorité judiciaire de cette ville ; mais jusqu'ici le fugitif avait échappé à toutes les recherches. Le sieur Bérard a été découvert et arrêté à Paris par les soins de la police.

— On écrit de Villefranche, sous la date du 16 avril :

« Un incendie assez violent vient d'éclater dans les bâtiments de la maison d'arrêt de cette ville, par suite d'une bluette tombée sur un monceau de paille qui se trouvait momentanément placé dans l'une des cours intérieures. Grâce à l'activité des sapeurs-pompiers et au zèle qu'ont déployé les habitants et les prisonniers eux-mêmes, le dommage a été peu considérable. Les bâtiments ont été préservés de l'action du feu. »

Mouvement de la population du Dépôt de mendicité de la ville de Lyon

Du 1^{er} au 15 avril 1840.

Effectif au 1^{er} avril :

Hommes, 106 ; femmes, 139..... 245
Admis pendant la quinzaine :

Hommes, 6 ; femmes, 6..... 12

Total..... 257

Sortis pendant la quinzaine :

Hommes, 4 ; femmes, 9..... 13

Effectif au 16 avril :

Hommes, 108 ; femmes, 136..... 244

— Dimanche dernier, à une heure du matin, un grand incendie s'est déclaré dans le magasin de Mlle Joséphine Bal, marchande-mercier, place Royale, à Saint-Etienne. En moins d'une demi-heure toutes les marchandises étaient devenues la proie des flammes, qui s'élevaient jusqu'à la hauteur de la toiture sur le derrière du bâtiment. Elles avaient déjà communiqué le feu à des matières inflammables, de telle sorte qu'on a été obligé de transporter des pompes à force de bras dans les étages supérieurs des maisons voisines et de les faire jouer à la fois sur trois points différents, à savoir : dans le magasin, principal foyer, du côté de la maison Descours, et dans l'intérieur de la maison incendiée.

Grâce aux secours administrés à propos, au zèle d'un grand nombre de citoyens, de la compagnie des pompiers et des troupes de la garnison, l'incendie a été promptement maîtrisé. Les pertes se bornent aux marchandises et à quelques dégradations du magasin.

Le tout était assuré.

Telle est l'esquisse de ce grand tableau que M. Quinet nous a tracé des religions anciennes. Elles n'ont pu avoir à nos yeux, a-t-il dit, qu'un intérêt secondaire ; le principal intérêt naîtra des points de similitude ou d'application qu'il leur trouvera avec notre époque. Toutefois on sent qu'il était nécessaire, avant d'aborder les religions modernes, de bien connaître les formes religieuses qu'avaient revêtues les sociétés antiques. Ce sont comme de grandes pierres qui doivent servir de base à l'édifice que construit M. Quinet, et où il renfermera en quelque sorte les archives religieuses du monde.

Le christianisme, qui a jeté dans le monde une ère durable et en qui se sont résumés la plupart des cultes orientaux, le mahométisme et la réforme vont être actuellement les sujets de ses méditations, et seront, nous n'en doutons pas, des titres nouveaux à notre admiration. Tout en avouant qu'il était plutôt fait pour les travaux du cabinet que pour la parole hasardeuse de la chaire, M. Quinet nous a fait entendre qu'il poursuivra cependant son œuvre avec courage et avec force. Ses paroles, empreintes d'une conviction profonde, ont ému fortement tout son auditoire. Elles nous promettent pour l'avenir la même ardeur, infatigable à pénétrer les mystères de la pensée humaine. Dans ce siècle où le trouble général des esprits est né de l'impuissance des vérités philosophiques et des formes religieuses, il est consolant de voir un homme supérieur, même parmi les intelligences d'élite, chercher dans les cendres de tout ce qui est éteint quelques étincelles oubliées qui puissent ranimer de nos jours ces grands ressorts par lesquels le monde reçoit une impulsion d'unité et marche avec plus d'assurance vers son but providentiel.

ALEXANDRE CURTON.

— On écrit de Valence (Drôme) :

« Encore un funeste accident causé par l'imprévoyance de ceux qui laissent aux mains des enfants des armes à feu chargées !

« Ces jours derniers, vers les huit heures, une détonation partie d'une des chambres du deuxième étage de l'hôtel du Levant vint mettre en émoi tout le faubourg Saunière et les rues voisines. Le nommé Frédéric Biara, à peine âgé de quinze ans, natif de Bésayes (Drôme), domestique du sieur Rostaing, restaurateur, avait tiré, presque à bout portant, un coup de fusil sur Marie Chapey, fille de service de l'hôtel, âgée de vingt-quatre ans, native de la Roche-de-Glun. Cette malheureuse a eu la moitié de la tête emportée et est tombée morte sur le coup.

» L'imprudent enfant ne croyait point l'arme chargée. Il avait, le matin même, menacé déjà plusieurs personnes et lâché la détente du fusil sans qu'aucun accident s'ensuivit ; mais il paraît que le jeu de la batterie et la commotion résultant de la percussion répétée auront fait tomber quelques grains de poudre dans le bassinet et amené l'explosion terrible et imprévue dont Marie Chapey a été la malheureuse victime.

» Biara a été arrêté et écroué dans les prisons de Valence, sous la prévention de meurtre par imprudence. »

— Il y a eu, un des jours de la semaine passée, une vive alarme dans le village de Cuges, entre Marseille et Toulon, causée par l'apparition d'un chien hydrophobe au milieu de la campagne. Cet animal a commencé par mordre tous les chiens qu'il a rencontrés. On a bientôt porté à quinze ceux de ces animaux qui avaient été atteints par ses dangereuses morsures. Les habitants de Cuges se sont à l'instant même armés de leurs fusils, et, dans l'impossibilité où ils étaient de distinguer ceux qui devaient être abattus de ceux auxquels la vie pouvait être laissée, ils ont commencé et mené à bonne fin un massacre de chiens. Le chien enragé est tombé sous les balles, et, dans la soirée, vingt de ces animaux avaient reçu la mort.

Paris, 15 avril 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Une nouvelle assez curieuse a circulé cet après-midi à la salle des conférences. On y assurait que M. Arnold Portalis, fils de M. Portalis, vice-président de la chambre des pairs, venait d'être nommé receveur-général à Vesoul. M. Arnold Portalis n'était jusqu'à présent qu'un modeste inspecteur des finances. La recette-générale de Vesoul produit plus de 50,000 f. On ajoutait que le mariage de M. Portalis avec Mlle Mounier, fille du pair de France, était arrangé. Cette nomination de M. Arnold Portalis, arrivant précisément au moment du vote des fonds secrets, a donné lieu à des réflexions très-diverses.

— On commence à parler, quoique bien bas encore, d'une amnistie politique qui serait rendue à l'occasion du mariage de M. le duc de Nemours, qui doit avoir lieu dans les derniers jours de ce mois. Cette amnistie compléterait l'acte de conciliation commencé par M. Molé ; ce serait une mesure qui produirait un bon effet. Nous faisons des vœux pour que M. Thiers ait le courage de l'accomplir.

— Nous avons déjà dit qu'à la suite de la formation du ministère du 1^{er} mars, un très-grand nombre de députés de la gauche s'étaient rendus auprès de M. le ministre de l'intérieur pour lui demander, celui-ci renvoi de son préfet, celui-là le changement d'un sous-préfet dont il avait à se plaindre. A tous ces députés, M. de Rémusat avait répondu qu'il aurait égard à leurs réclamations ; mais que, pour ne pas donner au parti conservateur un sujet d'attaques contre le cabinet, il fallait attendre que les fonds secrets fussent votés à la chambre des députés et à la chambre des pairs. Quel n'a pas été l'étonnement de ces députés qui, sur la foi des traités et de la parole de M. de Rémusat, s'étaient compromis au point de voter les fonds secrets, lorsqu'ils ont vu, dans le rapport de M. de Broglie, que M. Thiers et M. de Rémusat avaient pris l'engagement de ne prononcer aucune destitution politique ! Cet engagement a fait ouvrir les yeux à bien des gens qui pensaient qu'un ministère d'opposition devait s'entourer d'une administration d'opposition, et qui, dans la pensée que M. Thiers agirait ainsi, s'étaient donnés à lui.

— M. de Saint-Aignan, préfet de Lille, dont la plupart des députés du Nord avaient demandé la destitution, vient de quitter Paris après avoir reçu du ministre de l'intérieur l'assurance qu'il ne devait avoir aucune inquiétude sur la conservation de sa préfecture. M. de Saint-Aignan est un des préfets qui se sont le plus compromis lors des dernières élections.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 15 AVRIL.

Il règne toujours une grande activité dans les affaires et les variations sont assez importantes. Avant l'ouverture, le 3 0/0 a commencé à 83 65, et peu de temps après il était à 83 45. Au parquet, il a ouvert à 83 55, et l'on a donné immédiatement à 83 50. Il y a eu ensuite une assez forte réaction en hausse, suivie d'une nouvelle baisse. Le 3 0/0, qui était monté à 83 70, est retombé à et a fermé au parquet à 83 60.

A quatre heures, il y avait des demandes à 83 65.

On lit dans une lettre particulière d'Auch du 10 avril, publiée dans le *Journal de Toulouse* du 11 :

Ce n'est pas seulement à Auch que les symptômes du mécontentement public ont éveillé l'autorité départementale. Sur à peu près tous les points d'agglomération, et notamment dans l'arrondissement de Mirande, on se plaint vivement de la cherté du blé. Les esprits, d'ordinaire fort calmes, sont en fermentation : à Mirande, d'abord, où le froment s'est élevé à 25 et même à 26 f. l'hectolitre ; à Marciac, où pareil prix a été exigé par quelques spéculateurs qui s'étaient rendus sur les routes pour acheter les blés ; enfin à Plaisance, dont le maire, membre du conseil-général du département, craignant des troubles pour la foire d'hier, avait, dans cette prévision, armé et disposé

une compagnie de garde nationale et demandé des renforts en gendarmerie. Ces dispositions ont produit leur effet, et l'arrivée du sous-préfet de Mirande avec des gendarmes a contribué au maintien de la tranquillité.

Aujourd'hui pareilles mesures de précaution ont été prises au marché de Vie-Fezensac ; demain des dispositions analogues auront lieu à Auch, pour de *refaire* ; les escadrons du régiment de chasseurs resteront consignés et les chevaux sellés, prêts à se porter aux lieux où la force deviendrait nécessaire.

On lit dans la Gazette du Midi :

Un mouvement d'insurrection a été tenté le 29 mars à Malaga. Quelques individus, dans l'intention de soulever le peuple, ont tiré en pleine rue sur le chef politique de la ville un coup de pistolet qui a manqué son but ; ces hommes ont été arrêtés. Le motif de leur attentat est entièrement politique. On parle de beaucoup d'autres personnes dont la police s'est emparée depuis. Le projet des conjurés était, dit-on, de faire à Malaga une révolution nouvelle. Quoique le complot ait échoué, il reste bien de l'inquiétude au fond des esprits.

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 14 avril.

M. BOURDEAU : J'ai donné mon assentiment au vote ; mais ma confiance n'a pas été pleine et entière. Cependant je vote pour le projet de loi ; mais je soutiens que les paroles du rapport sont celles que j'approuve seules, et que je n'aurai une confiance véritable dans le nouveau ministère que lorsque MM. les ministres, que je reconnais hommes d'esprit et de talent, y auront répondu catégoriquement.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL : Je croyais m'être suffisamment expliqué dans le discours que je viens de prononcer. Je m'en réfère à ce discours ; je ne puis m'en rapporter qu'aux paroles que j'ai prononcées moi-même. Si mes explications n'ont pas suffi pour me faire obtenir le concours de l'honorable orateur, j'y renonce avec douleur ; mais un nouveau discours d'une heure n'en dirait pas plus que je n'en ai dit. (Très-bien !)

M. DE NOAILLES, répondant au discours de M. le président du conseil, déclare qu'il ne regarde pas l'envahissement de l'Égypte par l'Angleterre comme aussi impossible ou aussi éloigné que pense M. Thiers, et du reste il remercie M. le ministre d'avoir dit que, si la France ne pouvait pas conserver une alliance avec dignité, elle la romprait avec éclat ; et, dans cette prévision, l'orateur fait voir le danger de l'isolement et indique au cabinet une autre alliance.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL : L'honorable préopinant a prononcé un mot grave ; il a dit que la politique suivie depuis dix ans nous a conduits à la situation d'isolement. Cette politique suivie depuis dix ans a maintenu la paix en Europe, et cependant il s'est formé un nouveau royaume en Belgique sans que la France ait rien perdu de ce qu'elle possède. On nous fait redouter l'isolement ; mais, pour l'éviter, fallait-il commencer par s'isoler volontairement ? Quoi ! vous aviez à résoudre les questions d'Espagne, d'Italie, de Belgique ; eh bien ! auriez-vous dit à l'Angleterre : Parce que dans dix ans nous pourrions nous diviser, divisons-nous dès à présent ? Cette politique eût été puérile, et, à ce compte, il n'y aurait pas d'alliances. Je ne sache pas d'alliance qui soit éternelle ; les alliances durent autant que les intérêts.

Messieurs, si au milieu des graves événements qui se préparent certaines ambitions nous forcent à renoncer à des alliances connues, la France ne serait pas long temps isolée ; car l'épée de la France est assez puissante pour qu'on attache un bien grand prix à l'avoir de son côté dans la balance. (Applaudissements.)

M. VILLEMAIN déclare qu'il ne rentrera pas dans la question des affaires étrangères ; mais, dans l'intérêt du cabinet dont il a fait partie, il demande acte de ce que le gouvernement déclare ne rien vouloir faire de nouveau.

L'orateur déclare qu'il se félicite pour son pays de ce que le cabinet se rattache à la politique du cabinet qui l'a précédé, et de voir que l'illustre guerrier qui présidait aux affaires étrangères ne soit pas désavoué par ses successeurs.

Mais il ne faut pas se préoccuper uniquement des affaires extérieures ; c'est par la politique intérieure que le gouvernement pèse au dehors de tout son poids, et ajoute à la force de cette épée dont M. Thiers a parlé et que M. le maréchal Soult a maniée avec tant de gloire.

Je regrette que l'avènement du cabinet actuel, à qui je souhaite succès et durée, n'ait pas été précédé d'une de ces manifestations réelles et complètes qui auraient bien réellement constitué un cabinet parlementaire. Et, en effet, je lui demanderai à quel grand principe il doit son avènement aux affaires.

Il y a eu ce qu'on peut appeler un événement imprévu, le rejet d'une dotation dont tout le monde a pu apprécier la convenance constitutionnelle ; mais ceci n'a pas été le triomphe d'un principe.

Aussi, loin d'accuser le cabinet d'être trop parlementaire, je lui reprocherais bien plutôt, moi, de ne l'être pas assez, de n'avoir pas attendu du mouvement naturel des affaires la formation d'une majorité qui pût à la fois préparer son avènement et assurer son avenir.

Quoi qu'il en soit, la chambre comprendra sans peine que ce qui n'existe pas au commencement puisse survenir à la fin, et que le vice du cabinet soit couvert, soit pallié par ses actes futurs et par l'ascendant de son talent. Et pourtant je regrette que dans le programme qui a été si habilement développé par M. le président du conseil, rien ne m'apparaisse dans les questions intérieures qui puisse corriger le vice de son avènement ; ainsi je l'ai entendu dire qu'il voulait faire sortir, de la réalité des choses, des solutions rassurantes et un progrès modéré ; qu'il voulait l'ordre ; qu'il y avait une question contre laquelle il fallait lutter, celle de la réforme électorale ; qu'enfin il reste encore de grandes difficultés, non pas seulement politiques, mais sociales. Messieurs, où est dans ces paroles l'indication d'une politique nouvelle ?

Abordant la question de la réforme électorale, l'orateur ajoute : M. le président du conseil a été trop modeste, sans doute, lorsqu'il a dit que la réforme électorale, il n'a pas osé la fixer au-delà d'une année la durée du cabinet ; il ne croit donc qu'à un jour d'annuel semestriel ou annuel de la réforme. Mais le cabinet présumé avait été plus loin ; il avait déclaré formellement qu'après dix ans seulement d'une grande révolution il ne fallait pas toucher à la réforme électorale. Mais, a dit M. Thiers, il ne faut pas offenser certaines opinions honorables ; je lui réponds que pour ne pas les offenser il ne faut pas les contredire, et quand on ne les contredit pas, il faut s'attendre à les voir bientôt envahir le gouvernement.

Que si vous leur résistez aussi faiblement, je dis que le jour où vous voudrez reconnaître la puissance du nombre, c'est-à-dire qu'au lieu de 300,000 électeurs on peut en admettre 600,000, je dis que ce jour-là la base légale sur laquelle réside la chambre des pairs sera singulièrement affaiblie. Or, la chambre des pairs est une fiction tout aussi légale et tout aussi respectable que la

chambre des députés, qui est aussi une fiction légale, et toutes deux sont dans la constitution. Par ces motifs, je réserve ma confiance et mon vote.

M. THIERS, président du conseil : Messieurs, j'ai peu de mots à dire. Cependant le discours que vient de prononcer M. Villemain doit faire comprendre l'indispensable nécessité où je suis de répondre. Ces mots seront brefs ; ils seront sans aigreur. Je n'y suis pas étonné de l'opinion de M. Villemain. Je comprends qu'il réserve son vote et sa confiance ; mais je suis plus étonné qu'il réserve son vote, et je vais vous en dire la raison. L'honorable M. Villemain a dit qu'il n'y avait pas de ces génies qui pussent rejeter le passé dans un arriéré sans gloire.

Je n'ai jamais entendu disputer la gloire de messieurs les membres du cabinet du 12 mai ; mais je dois dire en quoi nos opinions sur les affaires extérieures diffèrent des leurs. J'ai déjà dit dans une autre enceinte, en parlant du cabinet du 12 mai, que j'avais approuvé ses principes, mais que je ne pouvais approuver sa conduite.

Il ne m'appartient pas de dire en quoi je blâme cette conduite, malgré le discours que je viens d'entendre et les droits qu'ils me donnaient peut-être. Les principes sont les mêmes, parce qu'ils sont au point de vue de l'intérêt du pays ; mais la conduite n'est pas la même.

Quand j'ai parlé d'épée, je n'ai pas entendu parler de mon épée, mais de l'épée de la France, que l'on peut sans crainte placer à côté de toute autre. On a parlé de mon origine. Nous ne sommes pas nés après un grand et solennel débat : c'est votre faute.

M. VILLEMAIN : Et à vous aussi.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL : Est-ce notre faute s'il n'y a pas eu une de ces discussions qui marquent bien la fin et le commencement d'un cabinet ?

Avions-nous une proposition à défendre ? Non ! Le cabinet du 12 mai parle, mais un peu tard. Maintenant j'arrive à l'expression de gouvernement parlementaire.

S'il y a quelque chose de parlementaire, c'est d'arriver au pouvoir avec ses amis, de ne jamais se séparer d'eux. J'ai dit au roi : « Si le cabinet du 12 mai croit avoir encore la majorité, je me retire. Croit-il l'avoir perdue ? je me chargerai du fardeau des affaires. » Le cabinet du 12 mai crut apparemment la manifestation suffisante, et il ne voulut pas recommencer l'épreuve.

Quant au programme, je comprendrais qu'un membre du cabinet du 15 avril me dit : Qu'entendez-vous par gouvernement parlementaire ? qu'entendez-vous par progrès ? qu'entendez-vous par réforme électorale, par responsabilité des agents ? Mais dans la bouche de M. Villemain, je ne comprends pas de pareilles interpellations.

Quand vous étiez avec nous dans l'opposition, quand vos amis combattaient à nos côtés, vous prononciez le mot de gouvernement parlementaire, il était inscrit dans votre programme. Ce programme disait : Modification dans la politique suivie depuis dix ans ! liberté des esprits, liberté entière ! Qu'entendez-vous par là ?

Que signifie encore cet article : « La réforme électorale laissée à l'avenir ? » Ou vous n'avez pas entendu tromper l'opinion, ou vous vouliez dire quelque chose. Eh bien ! nous, nous le déclarons, nous voulons encore ce que nous avons voulu alors. Nous sommes ce que nous étions dans la coalition !

D'influences, maintenant nous n'en voulons subir de personne. Nous ne subissons que des influences constitutionnelles, c'est-à-dire que nous marcherons d'accord avec la majorité des deux chambres. Nous tâcherons aussi d'être toujours d'accord avec nous-mêmes, et le jour où il ne nous serait plus permis de l'être, nous avons prouvé que nous savions ce que nous avions à faire.

Ainsi il y a le programme, il y a la conduite. Notre programme est le même que le vôtre. Quant à notre conduite, nous la mettrons d'accord avec nos paroles, de manière à pouvoir conserver très-long-temps la majorité dans les deux chambres. (Approbation.)

M. VILLEMAIN : La chambre me permettra de répondre et à M. Thiers et à M. le président du conseil. M. le président du conseil a prétendu que dans les affaires d'Orient les principes ont été bons, mais la conduite a été mauvaise ; il ne vous en a pas donné la preuve, et il y a dans son silence peut-être autant de prudence que de générosité.

On a parlé du programme du 12 mai ; ce cabinet n'a pas eu de programme, il n'a accepté le pouvoir que pour remplir un devoir ; le programme était antérieur, et pour moi je ne l'avais pas accepté. Au lieu de s'occuper de ce prétendu programme, M. le président du conseil aurait mieux fait, ce me semble, de répondre à cette simple question que j'avais eu l'honneur de lui adresser : comment le cabinet entend-il s'appuyer également sur deux fractions de l'opinion séparées par d'infranchissables intervalles ?

M. DE BOISSY monte à la tribune.

Plusieurs voix : A demain ! à demain !

Il est cinq heures, la séance est levée et la discussion renvoyée à demain.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 15 avril.

Les assistants sont aussi nombreux qu'hier. MM. Thiers et Joubert sont absents au commencement de la séance. Les députés qui assistaient hier à la séance sont encore pour la plupart présents dans la salle.

M. DE BROGLIE lit l'article publié ce matin par le Commerce, sur la séance d'hier, et en paraît vivement contrarié. Il ne peut en détacher sa vue.

L'ordre du jour est la suite de la discussion relative au projet de loi sur les fonds secrets.

M. LE COMTE OCTAVE DE BOISSY donne son adhésion au cabinet, pensant qu'il sera la continuation du 12 mai. La chambre des pairs se livre à de bruyants entretiens pendant la lecture de son discours. Il semble qu'elle se souvienne encore que ce pair a été le seul de la chambre qui ait repoussé le projet de loi sur la pension Combes.

M. MÉRILHOU succède à M. Boissy. Dans la séance d'hier, dit-il, M. le président du conseil s'est efforcé de répondre aux attaques dont il a été l'objet, et j'ai admiré cette profonde dextérité avec laquelle il a éludé les difficultés. Mais je ne saurais croire qu'il ait ébranlé ici quelques convictions. Je lui reconnais une prodigieuse adresse à cheminer entre les écueils sans les toucher et à élever les objections sans les réfuter. M. le président du conseil nous a dit qu'il voulait atteindre le même but, mais il ne nous a pas dit en quoi consistaient ses moyens. Nous ne pouvons donc pas apprécier la différence qui existe entre les moyens jusqu'alors employés et ceux dont il veut se servir. J'ai vu avec regret, avec douleur, M. le président du conseil refuser de répondre à l'interpellation de M. Bourdeau, interpellation que celui-ci avait le droit d'adresser. Nous n'avons pu savoir si M. le président du conseil reconnaissait pour exact le langage de M. le rapporteur.

M. LE DUC DE BROGLIE : Je demande la parole. (Sensation.)

M. MÉRILHOU : Je suis prêt dès maintenant à céder la parole à M. le rapporteur.

M. LE PRÉSIDENT : M. le duc de Broglie ne demande la parole que pour s'en servir à la fin de la discussion.

M. MÉRILHOU dit que M. Thiers a prétendu hier que la chambre des pairs n'était pas accoutumée à des débats sérieux.

M. THIERS : Cela n'est pas exact.

M. MÉRILHOU : Vous l'avez dit au commencement et à la fin de votre discours. (Nombreuses dénégations.)

M. LANJUNAIS : C'est inexact ! c'est inexact !

M. MÉRILHOU : Ceux qui croient que je me trompe pourront me rectifier.

L'orateur oppose ce qu'a dit hier M. Thiers avec le rapport et les engagements que ce rapport prête à M. Thiers. Le rapport dit que le cabinet ne fera pas de destitution politique, et hier le ministre a dit que le cabinet voulait garder son libre arbitre sur les fonctionnaires. Le rapport a dit que le cabinet ajournait indéfiniment la réforme, et le cabinet nous a déclaré hier qu'il ne s'engageait que pour une année, en faisant observer que les ministères ne pouvaient répondre de leur propre existence que pour une année. Le rapport promet, au nom du ministère, le maintien des lois de septembre, et M. Thiers en veut réformer une partie. Mais que proposez-vous de remettre en question ? La définition de l'attentat. Messieurs, je n'ai pas fait les lois de septembre, j'en n'appartenais pas alors aux fonctions législatives ; j'en puis donc parler sans passion.

M. DE PONTÉCOULANT : Je demande la parole sur ce point.

M. MÉRILHOU : Eh bien ! je dis que la définition de l'attentat, c'est-à-dire la juridiction de la cour des pairs appliquée à certains délits de presse, est justement la partie virile, vivace, conservatrice des lois de septembre.

M. LANJUNAIS : Je demande la parole.

M. MÉRILHOU : Je ne puis oublier que c'est M. le président du conseil qui est parvenu à faire adopter cette partie des lois de septembre par sa logique habile et serrée. N'est-il pas étrange alors qu'il cède à des scrupules qui ne sont pas les siens ?

Messieurs, je compte assez sur la chambre des pairs pour croire qu'elle ne permettra pas au cabinet de remplir cette promesse de joyeux avènement. Elle n'oubliera pas d'ailleurs que l'article des lois de septembre qu'on attaque si vivement n'a été appliqué par elle qu'une seule fois depuis cinq ans ; c'est à elle à juger si elle doit livrer ainsi la royauté, la constitution aux attaques des partis.

M. MÉRILHOU rappelle la guerre que la coalition a faite à la royauté au moyen d'un dictionnaire très-transparent, et malgré une législation qui n'a jamais mieux prouvé son impuissance qu'alors qu'on accuse ses rigneurs.

L'avènement du 1er mars n'est que l'intronisation politique des idées au moyen desquelles on agit le pays depuis trois années. M. le président du conseil a trop d'idées élevées pour ne pas vouloir être le messie de la coalition. S'il ne doit y avoir rien de nouveau, pourquoi M. le président du conseil a-t-il si vivement attaqué ses prédécesseurs ? Qu'on nous dise ce qu'on veut faire, afin que nous mesurions le degré de confiance que nous devons accorder. A cette question, M. le président du conseil se gardera bien de répondre, car il sait bien qu'il ne gouverne qu'avec des minorités, et que chaque engagement qu'il pourra prendre lui fera perdre des appuis, s'il en gagne d'autres.

M. le président du conseil, dit M. MÉRILHOU, a des antécédents d'une nature quelque peu variée. (Murmures. M. Thiers se tourne en riant vers l'orateur qui parle de sa place.) M. le président du conseil a déclaré qu'il existait des dissensions graves entre lui et la couronne, lorsqu'il a quitté le pouvoir. Sans doute M. le président du conseil n'a pas renoncé à ses convictions ; mais il oublie que ces dissensions n'avaient pas lieu seulement avec la couronne, mais avec le parlement ; pourquoi donc est-ce au nom de ces dissensions effacées qu'il déclare revenir au pouvoir ?

M. le ministre a dit qu'il arrivait en conciliateur. Mais ce rôle, il me semble, appartient à ceux qui sont restés neutres, et ceux au contraire qui se sont mêlés à la bataille et qui se proclament conciliateurs doivent plutôt recevoir le titre de vainqueurs.

M. MÉRILHOU dit que M. Thiers ne pourra pas licencier l'armée avec laquelle il aura vaincu ; il lui sera impossible de mépriser à la fois les vaincus et de se passer de ses alliés. Il sera fatalement conduit à la nécessité d'une élection générale. La fermentation résultant d'une élection générale en de telles circonstances sera redoutable. Les événements du 12 mai sont là pour prouver que les partis hostiles profitent toujours des perturbations et des crises du pouvoir pour s'agiter. Il est des époques, dit l'orateur, où la neutralité est permise aux philosophes, et non pas aux hommes d'état.

Le discours de M. MÉRILHOU n'est suivi d'aucunes marques d'approbation.

M. COUSIN, ministre de l'instruction publique : Après le discours que vient de lire M. MÉRILHOU, il est du devoir d'un membre du cabinet de prendre la parole. La chambre pardonnera au plus faible des membres du ministère de venir répondre à ce discours.

M. LE MINISTRE, après avoir remercié M. le duc de Noailles du ton sérieux de son discours, aborde la réfutation de l'ardent discours de M. MÉRILHOU, qui s'est adressé moins aux choses qu'aux personnes.

M. MÉRILHOU s'est efforcé de séparer le cabinet de son président. Le cabinet repousse cette tentative. Entrés avec lui, nous sortirons avec lui ; l'attaquer, c'est nous attaquer. Et nous ne nous séparerons pas d'un chef que nous avons choisi (rires et murmures) et dont nous partageons les actes.

Nous sortons, dit-on, de l'opposition. Mais quel cabinet ne sort pas de l'opposition ? C'est précisément notre honneur. D'où sortait M. Peel avant d'arriver aux affaires ? Avant d'être ministre, d'où sortait Casimir Périer ? Mais si nous étions hier dans l'opposition, serons-nous aujourd'hui un ministère d'opposition ? est-ce à dire que nous nous ferons de l'opposition à nous-mêmes ?

On nous accuse d'avoir voulu refaire la loi électorale. Mais qui est-ce qui a dit que la loi électorale était parfaite ? Cette loi n'est pas dans la charte ; elle peut avoir ses défauts. Moi-même, l'an dernier, j'ai dit, en répondant à M. le comte d'Harcourt, que je désirais l'adjonction de la liste des membres de l'Institut aux listes électorales ; seulement on ne dit pas que la loi doit être modifiée maintenant. Et nous, nous disons qu'il ne faut pas changer la loi maintenant, ni s'engager à la changer jamais.

Quant aux fonctionnaires, nous n'avons rien dit qui ne fût d'accord avec le rapport de l'honorable M. de Broglie. Quoi ! nous opérerions une réaction politique, nous qui nous appelons un cabinet de transaction ? Non, nous ne voulons pas de réaction, et nous n'atteindrons que l'incapacité, ou l'indocilité, ou une exagération trop manifeste et qui serait en contradiction avec notre modération. Mais on ne peut exiger que nous souffrions des adversaires dans l'administration. Il faut que le pouvoir se fortifie, c'est un grand besoin pour le pays, et le pouvoir ne se fortifie que par l'adhésion franche et complète des fonctionnaires.

L'orateur dit que le préopinant a eu tort d'évoquer le son-

venir de troubles qui ne se renouvelleront plus, et de fortifier ainsi les factions de ses propres appréhensions. La situation est calme, la conciliation est à l'ordre du jour, le juste-milieu, dont l'orateur a toujours fait partie, triomphe encore en se déplaçant, et l'ancienne opposition elle-même se porte à la cime du parti conservateur. (On rit.)

M. COUSIN fait son propre éloge et dit qu'il n'a pas reculé lors d'un mémorable procès, alors que certains conservateurs, aujourd'hui si hardis, reculaient devant l'émeute qui grondait autour du palais de la pairie. Il fait aussi un éloge assez pompeux de M. Thiers qui a montré tant d'énergie contre les factions, et qui a sauvé l'Etat. (Murmures.)

M. BARTHE, frappant avec violence sur son pupitre et devenant verbeux : Il n'était pas seul à sauver l'Etat.

L'orateur dit encore quelques mots et quitte la tribune.

M. MÉRILHOU, de sa place : Je n'ai qu'un mot à dire. M. le ministre a dit que le pays était calme. Pourrait-il me dire s'il ignore les sautes de poudre et de munitions qui ont eu lieu il y a moins de trois semaines ?

M. COUSIN : Ces détails m'étaient connus, mais il n'y a pas de société...

M. MÉRILHOU : Vous n'en savez rien !

M. COUSIN : Il n'y a pas, dis-je, de société, pas d'ordre social si bien affirmé qu'il ne puisse se manifester des symptômes qu'une simple surveillance puisse voir. Voilà pourquoi nous demandons un supplément de fonds secrets.

M. VIENNET se prononce en faveur du cabinet ; il a le bonheur de ne voir entre l'ancien et le nouveau cabinet qu'une différence de date. Les embarras sont grands, disent-ils les uns après les autres. C'est déjà un regret, c'est déjà un progrès. Les fonds secrets, d'ailleurs, sont nécessaires, nécessaires surtout en présence de cette quantité de prétendants qui surgissent de tous les points de l'Europe, et dont chaque souverain a soin de se munir pour nous les jeter au besoin à la face comme un épouvantail ou comme des médiateurs.

L'orateur continue. Il est 4 heures 1/4.

Faits Divers.

On écrit de Nîmes, 9 avril :

« Assoupies pendant quelque temps dans notre ville, les querelles entre compagnons du devoir viennent de s'y réveiller de nouveau ; mais la police est aussitôt intervenue ; elle a fait cesser ces atroces et ignobles tumultes, et nous avons tout lieu d'espérer dans l'efficacité de ses mesures ultérieures. »

« Samedi, vers dix heures et demie du soir, une collision eut lieu sur la place des Carmes. Avant-hier dimanche, vers six heures du soir, elle se reproduisit sur la place de la Salamandre. Deux compagnons ont été dangereusement blessés. Les six auteurs de ces désordres sont arrêtés. L'affaire sera suivie avec toute la sévérité possible. »

« Un incendie a éclaté dimanche au soir, vers quatre heures et demie, sur trois points de la forêt de Rennes. Grâce à la promptitude des secours, à l'intelligence avec laquelle ils ont été administrés et au zèle des habitants, on n'avait plus aucune crainte à la chute du jour, et le progrès des flammes était dès-lors arrêté. Voici comment l'*Auxiliaire Breton* termine son récit à ce sujet :

« Il demeure malheureusement constaté que l'incendie, allumé dans trois endroits simultanément, dans une partie pleine d'ajoncs, d'herbes et de bruyère sèche, au milieu du fourré, à de grandes distances, et dans la direction d'un vent assez fort, est dû à une malveillance évidente et à des intentions criminelles. Il s'est étendu sur les coupes n° 33, 34, 35, 36 et 38, en taillis de 4 à 9 ans, surmontés de baliveaux de 40 à 60 ans. Le feu a parcouru environ 10 hectares de terrain. Le bouleau, dont l'écorce est très-combustible, a souffert davantage. Le dommage se réduit donc heureusement à peu de chose ; mais il n'en est pas moins pénible de penser qu'un grand désastre pouvait être le résultat de cet attentat à la propriété publique. »

« Le *Courrier de la Sarthe* parle d'un incendie également dû à la malveillance et qui a éclaté dans une autre forêt :

« Le 2 avril, à une heure du matin, le feu d'un nouveau éclat dans la forêt domaniale de Bercé, au canton de la Guiltière, située dans la commune de Mayet, arrondissement de La Flèche. Une pareille heure fut un obstacle à ce que les secours fussent apportés aussi promptement qu'il était désirable, et, vers quatre heures seulement, il se trouva assez de monde pour qu'on pût se rendre maître de l'incendie. »

« Pendant quatre heures, les flammes, excitées par un léger vent du nord-est, ont parcouru un espace de terrain d'une forme irrégulière et d'une étendue de 12 à 15 hectares. »

« Pressé par le cri de sa conscience, Jouvin, condamné samedi dernier aux travaux forcés à perpétuité par la cour d'assises de la Seine, s'est enfin décidé à faire quelques révélations qui pourront dissiper les ténèbres qui couvrent encore l'horrible assassinat de sa femme. Selon lui, la main, les habits et jusqu'aux cheveux de cette infortunée sont encore dans le lieu où elle a été inhumée, et qui est diamétralement opposé à celui d'où on prétend qu'il l'a retirée. Ces révélations, toutes en faveur de Driot, ne font point encore connaître le nom de son complice, s'il en a un autre que son co-accusé ; mais elles sont de nature à provoquer de la part de la justice de nouvelles investigations. »

« On lit dans un journal de Pau (Pyrénées-Orientales) :

« Un portefaix de notre ville, qui s'est fait parmi notre population une formidable réputation en fait d'escrime, avait été convié il y a deux jours à faire des armes avec un Anglais. Après plusieurs passes dans lesquelles notre compatriote fit preuve, comme d'habitude, d'adresse et de dextérité, le fleuret de son adversaire se débouonna dans la chaleur de l'action, et C. regut dans la poitrine un coup qui le traversa de part en part ; heureusement l'arme n'était entrée que dans les chairs et aucune partie importante n'avait été atteinte. »

« Comme on le pense, l'assaut fut interrompu et on engagea le blessé à se faire panser de suite ; il s'y refusa, en alléguant que, puisque cet accident allait le forcer à garder le lit, il voulait profiter au moins du restant du jour pour aller faire quelques libations. Malgré cette imprudence, il est à croire, grâce à la forte constitution du portefaix, que la blessure n'aura pas de suites dangereuses. »

Extérieur.

RÉPUBLIQUE-ARGENTINE. — On lit dans des lettres de Montevideo, du 7 janvier, apportées par le navire sarda *Lerca* :

« Les restes de l'armée d'Echagüe continuent à se rejeter, poursuivis par les troupes de Riveira ; et, d'après une lettre que nous avons sous les yeux, on croyait généralement à Montevideo que les Entre-Rios ne pourraient pas réunir une force suffisante pour s'opposer aux troupes de Riveira. »

« L'amiral Dupont était toujours à terre. Les marins de la frégate *la Minerve*, qui étaient de garnison dans la place de Montevideo, avaient été remplacés par d'autres de la frégate *l'Atlante*. »

Le paquebot anglais *Cockatrice* était arrivé à Montevideo le 7, vers le soir.

Bibliographie.

TRAITÉ DU MAGNÉTISME ANIMAL,
PAR LE DOCTEUR LAFONT-GOUZI,
Professeur à l'école de médecine de Toulouse.

A l'époque où Mesmer introduisit le magnétisme en France, en 1778, il fut considéré d'abord comme l'inventeur de ce système qui porta long temps le nom de *mesmérisme*; mais aujourd'hui les partisans et les adversaires de ces doctrines les font remonter à la plus haute antiquité pour en tirer, à la vérité, des conséquences bien différentes. Les magiciens, les sibylles, les prophètes, les sorciers, les possédés, etc., ne sont que des dupes ou des imposteurs suivant les uns, des magnétiseurs ou des magnétisés suivant les autres. Pour nous, sans prendre la question d'aussi haut, nous nous contenterons, en rendant compte d'un ouvrage publié sur le magnétisme par le docteur Lafont-Gouzi, d'analyser quelques-uns de ses traits principaux et de faire valoir ses conclusions que nous considérons comme logiques, comme une rigoureuse déduction des faits.

Les moyens employés pour propager le magnétisme animal, les sectateurs, croyants ou autres, qui l'ont défendu dès son origine et qui l'exploitent encore à présent, ont pu faire de nombreux prosélytes, même dans les rangs les plus élevés de la société, mais ils ne sont point parvenus à tromper, sur l'importance de leurs prétentions et de leurs doctrines, les hommes sérieux et instruits qui ont jugé sans prévention et de sang-froid les observations merveilleuses que l'on raconte partout et dont personne le plus ordinairement n'a été témoin.

Les magnétiseurs, qui durant plusieurs années avaient gardé le silence, ont dans ces derniers temps réveillé l'attention publique; les épreuves qu'ils ont faites de leur art n'ont été démonstratives que pour ceux qui étaient persuadés déjà, qui voyaient, comme il arrive souvent, ce qu'ils avaient désiré de voir, ou pour des témoins de bonne foi, mais avides de faits prodigieux dont ils ne cherchaient pas à se rendre compte.

C'est pour réduire à leur juste valeur les observations des uns et des autres que le professeur de Toulouse, sans se préoccuper des noms et des autorités qu'il combat, considère le magnétisme sous le triple rapport de l'hygiène, de la médecine légale et de la thérapeutique. Son traité, quoique peu volumineux, est complet; il résume très-bien la question sous ses différents points de vue. Après avoir fait connaître, en commençant, ce que c'est que le magnétisme, son origine, sa généalogie, ses métamorphoses et les différents effets qui lui sont attribués, M. Lafont-Gouzi donne une appréciation philosophique de la doctrine. Il examine, il recherche la valeur des faits qui servent de base à ce système; il ne nie point tous les phénomènes

du magnétisme, mais il les détermine avec plus de précision que ne le font les magnétiseurs; il admet son action, son influence dans la production des bâillements, des mouvements convulsifs, du sommeil, du somnambulisme, dans la perturbation plus ou moins marquée du système nerveux, mais il leur trouve des causes naturelles. Il n'a pas besoin de recourir à un *fluide nerveux* dont l'existence n'a jamais été prouvée; tous ces phénomènes, suivant lui, sont des effets de l'imagination, des sympathies, de la faiblesse, et non pas d'un fluide qui passe du magnétiseur au magnétisé.

L'influence des infirmités physiques et morales, de l'aberration des sens, et enfin des émotions et des passions, est établie et généralement constatée sans qu'il soit nécessaire de recourir à des explications que ni la science ni le bon sens ne peuvent admettre. Enfin, continue M. Lafont, les personnes nerveuses, convulsives, vaporeuses, mélancoliques, hypocondriaques, cataleptiques, somnambules, les femmes mal réglées, les familles entachées d'aliénation mentale, présentent naturellement divers phénomènes bizarres, extraordinaires et absolument analogues à ceux des sujets magnétisés. L'exaltation et la dépression de la sensibilité, les erreurs du jugement, les égarements de l'imagination, produisent des phénomènes qui souvent étonnent, déconcertent la raison et la médecine. Quant aux phénomènes du magnétisme que l'on devrait classer parmi les *miracles* ou les *prodiges*, la divination, la détermination du siège, de la nature et du traitement des maladies par des individus ignorants, étrangers à la médecine, la prophétisation, etc., ils ne sauraient être défendus de bonne foi par des hommes réfléchis; nous devons les attribuer sans hésiter au charlatanisme, à la jonglerie, à la friponnerie, un zèle partisan du magnétisme l'a dit lui-même.

« Les grandes villes renferment beaucoup de ces consultants ou sibylles, — car ce sont presque toujours des femmes, — qui, pour un plaisir infime ou un vil intérêt, abusent du magnétisme. Si d'abord elles étaient douées d'une telle lucidité, elle se détériore et se perd bientôt par l'appât du gain, seul mobile qui remplit leur âme. Elles continuent leur commerce trompeur; et leurs divinations faiblesses, suivies par des êtres crédules, deviennent fatales. Ce charlatanisme menteur, et funeste sous tant de rapports, ne peut aller que croissant dans un siècle de liberté générale. »

Ce sont ces paroles sans doute, aussi bien que les considérations qu'il a fait valoir, qui engagent M. Lafont à réclamer une loi contre l'enseignement et la pratique du magnétisme. Par ces procédés, on attente, suivant lui, à la santé, à la vie, à la raison, à la liberté des citoyens, ces pratiques permettant de réduire les magnétisés à la condition des imbéciles, des idiots, des interdits, des esclaves.

« Les hommes les plus forts et les plus passionnés, s'écrie l'auteur, ont-ils le droit de violer les lois de la nature et de la société à l'égard des individus qui sont physiquement et moralement plus faibles? »

Tout en reconnaissant la justesse des observations de l'écri-

vain, nous pensons toutefois qu'il y a de l'exagération dans ses craintes, dans les périls que le magnétisme fait courir à la société.

Les lois actuelles, si le gouvernement voulait les appliquer, nous paraissent suffisantes pour réprimer l'escroquerie et le charlatanisme. L'instruction et la raison publique doivent seules faire justice de la doctrine dans ce qu'elle a de ridicule ou de dangereux; de nouvelles poursuites donneraient au magnétisme une importance qu'il ne peut avoir et serait sûrement, de nos jours, une bonne fortune pour les magnétiseurs. C'est en 1780 contre un jeune médecin magnétiseur, qu'il faut attribuer l'engouement du public pour le système alors à sa naissance; tout Paris prit fait et cause pour le disciple de Mesmer injustement persécuté. On ne vit autre chose dans cette décision que l'effet de l'esprit de corps et de la vanité concentrée des praticiens ennemis de toute innovation; on ne manqua pas de rappeler la proscription du quinquina et de l'émetique par la même Faculté.

Ce ridicule et tyrannique arrêt ne fit, dit un contemporain, observateur judicieux, qu'augmenter la vogue de Mesmer. Ses admirateurs et ses prosélytes étaient si nombreux et si puissants, que le baron de Breteuil offrit, au nom du roi Louis XVI, une rente de vingt mille livres et une somme de dix mille livres par an pour établir une clinique magnétique. Les élèves, les sectateurs les plus dévoués étaient Marie-Antoinette, Maurepas, Bergasse de Lyon, de Choiseul, de Puysegur, de Chastellux, de Segur, d'Ision-Mallouet, etc., contre l'enthousiasme et la puissance desquels ne craignirent pas de lutter Daubenton, Vieq d'Azyr, Franklin, Bailly, Bory, Lavoisier, Guittot, Berthollet qui, comme il l'a déclaré plus tard, s'était laissé prendre dans le principe.

Tous ces noms sont illustres, mais à des titres bien différents; le témoignage et l'autorité des derniers doit à notre avis l'emporter en pareille matière. La thèse de M. Lafont-Gouzi est celle qu'ils défendirent à l'époque; il s'est montré le digne continuateur du baron d'Hénin de Cuillers, qui, entre tous les antagonistes de Mesmer, a mis le plus de constance à combattre ce qu'il appelait les rêveries magnétiques. Déjà dans ses *Archives du magnétisme animal*, publiées en 1820, il avait démontré la non-existence du prétendu *fluide de la volonté*. A. P.

BOURSE DE PARIS DU 15 MARS.

Trois pour cent	85 50
Quatre pour cent	103 50
Cinq pour cent	112 50
Actions de la banque	5200

Le Rédacteur en chef, Gérant, responsable F. RITTIEZ.

Feuilles d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de M^e Chazal, notaire à Lyon, rue Lafont, n° 4.

A VENDRE.

MAISONS en ville et dans les faubourgs.

MAISONS DE CAMPAGNE à Sainte-Foy, Ecully, Saint-Cyr, Vaise, les Massues, Charly, dans les prix de 10,000 f. à 80,000 f.

MAISON à Mâcon, du revenu de 3,000.

BELLES PROPRIÉTÉS dans les environs de cette dernière ville.

CAPITAUX de 1,000, 2,000 f. et au-dessus à placer par bonnes hypothèques. (2237)

(2307) VENTE VOLONTAIRE POUR CAUSE DE DÉPART D'UN FONDS DE CAFÉ-CABARET, Situé à Lyon, dans un des meilleurs quartiers de la ville et à l'arrivée des bateaux à vapeur.

Le mardi vingt-un avril huit cent quarante, à onze heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Fournel, notaire à Lyon, place des Carmes, n° 11, à l'adjudication aux enchères du fonds de café-cabaret ci-dessus désigné, et des objets mobiliers, ustensiles, meubles meublants et agencements qui en dépendent.

S'adresser, pour plus amples renseignements, audit M^e Fournel, chargé de la vente.

ANNONCES DIVERSES.

(8225) A vendre.

UN FONDS DE CORDONNIER bien achalandé, dans un des beaux quartiers de la ville.

S'adresser à M. Burin, rue Bonneveau, n° 10, ou à M. Després, place Saint-Pierre, n° 6.

(8265) A vendre.

TRÈS-BEAU CHEVAL DE SELLE ANGLAIS, pur sang, belle taille, couleur bai-marron.

S'adresser au manège, de M. Colin, aux Brotteaux.

A louer à la Saint-Jean, ensemble ou séparément.

VASTES MAGASINS au rez-de-chaussée.

JOLI APPARTEMENT de neuf pièces au 1^{er}, fraîchement décoré, avec trois caves et deux greniers.

S'y adresser, place de l'Ancienne-Douane, n° 2, quai de Bondy. (8235)

(8236) A louer à la Saint-Jean. — JOLI APPARTEMENT de sept pièces fraîchement décorées, au 2^e, office et cabinet, avec cave et grenier, rue Tramassac, n° 26. — S'adresser à M^{me} Rey, dégraisseuse, rue sudite, n° 24.

AVIS AUX PAUVRES.

Traitement gratuit du mal épileptique ou caduc pour les pauvres de la ville de Lyon et de ses faubourgs; seulement ils devront présenter un certificat attestant qu'ils sont atteints de cette maladie.

S'adresser à M. Guillerme, chez M. Larson, rue de Cuire, n° 24, à la Croix-Rousse, pour le 1^{er} mai.

LE RACAHOUT
ET les PECTORAUX de NAFÉ
se vendent à LYON,
Chez VERNET, place des Terreaux;
CLARAZ, rue Neuve;
ANDRE, pharmacie
des CELESTINS,
Et dans les faubourgs de Lyon:
Chez Viol, à Vaise;
Crolat, à Saint-Just;
Rouffière, à la Croix-Rousse;
E. Gatoire, à la Guillotière.

PÂTE PECTORALE SIROP PECTORAL DE
NAFÉ D'ARABIE
Seuls PECTORAUX approuvés et autorisés par un Rapport, à la Faculté de Médecine de Paris.
Pour guérir les RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, ASTHME, COQUELUCHE
et MALADIES de POITRINE. — A Paris, chez l'élégantier, seul propriétaire.
DU **RACAHOUT DES ARABES**
Seul ALIMENT étranger approuvé par l'Académie royale de Médecine,
pour rétablir les CONVALESCENTS, les Dames, les ENFANTS, et toutes les
PERSONNES FAIBLES de la Poitrine ou de l'ESTOMAC.

Au dépôt général des Celestins, à Lyon.

LE RACAHOUT
ET les PECTORAUX de NAFÉ
se vendent, dans
le département, aux pharmacies de
MM. Arduin, à Amplepuis;
Tournier, à Givors;
Fayolles et Dumas, à St-Genis;
A. Michel, à Tarare;
Brigaud, à Thizy;
Ayot, à Villefranche;
Feraud, à Fourg;
Martinet, à Saint-Etienne;
Et dans toutes les villes des départements.
(2756)

(8260) PLANTES A FLEURS.

M. MARTIN, jardinier-fleuriste, qui est en cette ville, vient de recevoir une collection de belles plantes de toute espèce: roses des plus rares, anémones, renoncules premier choix, dahlias nouveaux, œillets flamands belle espèce; graines de fleurs et chou-fleurs première qualité; graine d'épinards nouveaux du Malabar, qui pousse comme le chou-fleur. Le marchand, qui part dans la huitaine, vend à juste prix aux amateurs qui l'honorent de leur confiance. Son magasin est situé petite rue Mercière, n° 13.

BAINS DU PONT LAFAYETTE,
AUX BROTTAUX.

Le nouveau gérant des Bains du Pont Lafayette a l'honneur de prévenir le public qu'il a introduit dans son établissement de notables améliorations, et qu'il ne laissera rien à désirer sous le rapport de la propreté et de la célérité du service. (8262)

DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPARILLA.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2005)

Grains de Santé du Dr FRANK.

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies de Vernet, place des Terreaux, 13, à Lyon; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delaage, à Voiron; Plana, à Grenoble. (2795)

(8228) MODES DE PARIS.

Chapeaux demi-toilette 12 à 14 fr.
Chapeaux et capotes avec fleurs ou ornements nouveaux 15 à 20 fr.
RUE DE LA CAGE, n° 10, AU 3^e.

PÂTE PECTORALE DE RÉGLISSE
A LA GOMME,

DE GEORGÉ, PHARMACIEN.

Cette Pâte, d'un goût très-agréable, est reconnue par tous les médecins pour la guérison des rhumes, catarrhes; asthmes, coqueluche, enrouement, etc.; la vogue immense dont elle jouit depuis plusieurs années est la preuve de son efficacité. Elle se vend par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon. (2784)

MARLEIX bicyclette
FABRIQUE DE **COLS** ET
TAILLEUR DE **GHEMISES**
13. PLACE
PLATRE. LYON

FUMIGATEUR PECTORAL.

Prix: 2 fr. la boîte.

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE PARIS.
Breveté par le gouvernement.

Ce médicament nouveau, sous forme de cigarettes, a une action souveraine contre l'asthme, les affections nerveuses du poulmon, du cœur, du foie, de l'estomac, de la gorge; contre les migraines, le tic douloureux de la face, l'insomnie, les douleurs dentaires. Il est le meilleur remède que l'on puisse employer au début des phthisies laryngées et pulmonaires. — Chaque boîte contient une notice. — Se vend chez MM. les pharmaciens suivants: Vernet, à Lyon; Joyeux, au Puy; Duffrais, à Thiers; Barise, à Riom; Chauvin, à Mâcon; Bouton et Barnier, à Privas; Merié, à Moulins; Choppard, à Clermont; Vertray, à Autun. (2794)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURST FILS, RUE FOUILLEURIE, 19.